

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	8
- votants	11
- absents	5

Date de convocation :

**21/08/2024**

Date d'affichage :

**21/08/2024**

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240828-081\_2024-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du mercredi 28 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Caroline DANGEL

**Absents et représentés** : Michel PRETI (a donné pouvoir à Claude ALLAIRE) – Daniel AUBERT (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Eloïse RIBAIL (a donné pouvoir à Monique JANIK)

**Absents** : Claude GUET – Déborah BELIN

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

### DELIBERATION N°081/2024 : MISE EN VENTE D'UN VEHICULE DE DENEIGEMENT EQUIPE

**Le maire explique** : la commune possède plusieurs engins de déneigement, dont certains sont vieillissants et pour lesquels l'entretien devient coûteux et difficile car les pièces sont introuvables.

Aussi, un engin UNIMOG U 1000 datant de 1982, équipé de 4 roues cloutées et d'une étrave a été mis en vente sur la plateforme d'enchères en ligne AGORASTORE. Au regard du prix du marché de ce type d'engin, de son âge et de son état, la mise à prix est de 4 500€.

Le maire rappelle que le conseil municipal lui a donné délégation pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€. Il convient donc de déterminer les conditions de vente au-delà de ce montant, afin de finaliser l'enchère.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122.22,

**Vu** la délibération n°026/2020 du 15 juin 2020 donnant au maire délégation pour traiter certaines affaires relevant de l'assemblée municipale, et notamment l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€,

**Considérant** le besoin de finaliser la vente dès la fin de l'enchère afin que l'acheteur puisse retirer immédiatement son véhicule,

**Le conseil municipal délibère et :**

- ☞ **APPROUVE** la vente par adjudication du véhicule UNIMOG U 1000 datant de 1982, équipé de 4 roues cloutées et d'une étrave,
- ☞ **DIT** que la vente se fera au plus offrant,
- ☞ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**LE MAIRE,**

**Rodolphe PAPET**



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**- 4 SEP. 2024**